

RÈGLEMENTATION /// CE QUI CHANGE AU 1er JUILLET 2014

Ce 1^{er} juillet, de nombreuses nouveautés législatives ou réglementaires entrent en vigueur. Parmi elle, des mesures importantes relatives aux travaux sur réseaux enterrés, à la mise aux normes des ascenseurs et à la sécurité des canalisations de transport.

[Lire l'article du Moniteur, cliquez ici](#)

JURISPRUDENCE MARCHÉS PUBLICS /// LE 1er SEMESTRE 2014 EN 30 DÉCISIONS

« Le Moniteur » a sélectionné pour vous un ensemble de décisions commentées ces six derniers mois : au total **30 arrêts ou jugements concernant les marchés publics, tant au stade de la passation qu'à celui de l'exécution.**

Recours « Tropic » étendu à tous les tiers, clarification en matière de négociation à la carte en procédure adaptée, de chasse aux offres anormalement basse, etc., les sujets chauds n'ont pas manqué en ce premier semestre 2014 !

Autant de points sur lesquels le juge administratif veille... Les acheteurs publics, tout comme les constructeurs, doivent rester vigilants à chaque stade de la procédure.

[Lire l'article du Moniteur, cliquez ici](#)

UNSFA /// RÉACTION A L'ANNONCE DES 36 PROPOSITIONS DE LA MISSION CRÉATION ARCHITECTURALE

L'UNSFA accueille favorablement le texte présentant les 36 mesures proposées par la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale par laquelle elle a été auditionnée.

[Voir les 36 propositions, cliquez ici](#)

[Lire l'intégralité du Rapport sur la création architecturale, cliquez ici](#)

Ces propositions sont le résultat d'un vrai travail de concertation et confirment l'importance de la qualité architecturale dans la production de notre cadre bâti.

Elles mettent également en évidence le désastre environnemental engendré par une production de constructions stéréotypées, et insistent sur l'importance d'une maîtrise d'œuvre indépendante pour préserver au mieux les intérêts communs.

C'est la raison pour laquelle l'UNSFA se propose de participer à la mise en œuvre de ces propositions, en apportant son expérience par la participation de très nombreux architectes à leur mise au point. Par leur expertise ils contribueront à l'amélioration de certaines propositions, visant à donner une pleine puissance à ces travaux qui initient une véritable volonté de donner de nouveaux moyens pour une meilleure production architecturale.

L'UNSFA remercie nos élus pour la qualité du travail présenté et se tient à leur disposition pour que l'élan ainsi créé puisse déboucher rapidement sur des mesures concrètes. C'est une vraie perspective qui est ainsi ouverte. Donnons-lui les moyens d'offrir un futur architectural à nos concitoyens.

UNSFA /// A MATIGNON LE 11 JUILLET 2014 POUR LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Dans le cadre des actions engagées pour la relance de la construction de logements, Manuel Valls, Premier ministre, a rencontré le vendredi 11 juillet 2014 les principales fédérations professionnelles représentatives de la construction et de la banque, en présence de Sylvia Pinel, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanger et d'en appeler à la mobilisation et à la confiance des professionnels du secteur de la construction et de la banque, afin que les mesures annoncées par le Premier ministre soient mises en œuvre le plus rapidement possible : octroi du prêt à taux zéro au plus grand nombre, développement de l'investissement locatif, simplification des normes, soutien à la rénovation énergétique.

Marie-Françoise Manière, Présidente de l'UNSFA est venue présenter ses propositions qui s'ajoutent aux interventions des autres présidents de fédérations : Tout d'abord elle rappelle que l'investissement dans les études et la conception permet de générer des économies dans la construction et la maintenance et qu'il faut toujours raisonner en coût global.

Elle présente ensuite quelques mesures qui pourraient être mises en œuvre rapidement et pour certaines sans moyens financiers supplémentaires :

- > Rappeler aux maires le décret de 2007 sur la réforme des Permis de Construire (délais, liste de pièces exhaustive)
- > Inciter les communes à demander des maquettes numériques urbaines pour raisonner en gabarit et volume, l'architecte pouvant y insérer son projet. Les architectes sont prêts à piloter le BIM pour gagner en rapidité et en qualité, ce qui nécessite un investissement supplémentaire dans les études.
- > Inciter les collectivités à accélérer les procédures de révision des PLU et utiliser les moyens légaux en leur possession pour en modifier les points mineurs. Les inciter aussi à n'utiliser que les articles obligatoires nécessaires au règlement de l'occupation des sols.
- > Aider financièrement les petites communes à passer du POS au PLU
- > Étudier la suppression complète de la zone C du Plan d'Exposition aux bruits
- > Recenser tous les sites classés et supprimer ceux qui n'ont plus raison d'être (par exemple arbre remarquable abattu depuis 10 ans)
- > Responsabiliser les services de l'état sur les conséquences de leurs décisions (commission de sécurité et d'accessibilité, ABF, ONF, PNR, DIREN ...) notamment sur l'allongement des délais ou carrément l'interdiction de projet pourtant conformes aux PLU et/ou aux attentes citoyennes. Demander aux préfets de recenser tous les dossiers bloqués par diverses commissions
- > Aider les collectivités qui construisent des logements par des dotations de l'état pour la construction des équipements nécessaires aux nouveaux habitants (crèches, écoles ..)

Elle conclue en rappelant que l'urgence de logements ne doit pas conduire à la détérioration de leur qualité. Nous devons penser avant tout aux personnes qui vont s'y loger. Sachons construire des logements évolutifs, pérennes, adaptés aux nouvelles façons de vivre, voire y travailler, et garants d'une bonne intégration sociale.

PPP /// UN RAPPORT SÉNATORIAL VEUT SAUVER L'ARCHITECTURE ET LES PME

Les sénateurs Hugues Portelli et Jean-Pierre Sueur recommandent, dans un rapport d'information présenté le 16 juillet, d'exclure l'architecture du champ des contrats de partenariat. Ils préconisent également de réserver une part minimale de l'exécution de ces contrats aux PME-TPE et de revenir à deux critères, au lieu de trois aujourd'hui, pour justifier le recours à un tel contrat.

La commission des lois du Sénat prépare l'évolution du cadre juridique des contrats de partenariat (CP), qui doit intervenir à l'occasion de la transposition des directives européennes de 2014 sur les marchés publics.

Son président Jean-Pierre Sueur (Loiret, groupe socialiste) et le sénateur du Val d'Oise Hugues Portelli (UMP) font **13 recommandations dans un rapport d'information**, débattu devant elle le 16 juillet, pour mieux encadrer les partenariats public-privé (PPP).

Le titre du rapport lui-même pose le débat : **« Les contrats de partenariat : des bombes à retardement ? ».**

« La question financière est considérable », a commenté Jean-Pierre Sueur lors d'une conférence de presse. Les auteurs ont pu avoir accès au fameux rapport d'évaluation des PPP de l'Inspection générale des finances ([lire le rapport, cliquez ici](#)) à la faveur du changement de ministre à Bercy il y a quelques mois.

[Lire l'article du Moniteur, cliquez ici](#)

LOGEMENT INTERMEDIAIRE /// UN PROJET DE LOI POUR RATIFIER L'ORDONNANCE

La ministre du Logement, Sylvia Pinel, a présenté mercredi 16 juillet en Conseil des ministres un **projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2014-159 du 20 février 2014 relative au logement intermédiaire.**

Cette ordonnance, la septième et dernière adoptée dans le cadre de la loi d'habilitation du 1^{er} juillet 2013, autorise le gouvernement à prendre des mesures législatives pour faciliter la réalisation d'opérations d'aménagement et accélérer la construction de logements.

[Lire l'article du Moniteur, cliquez ici](#)